

COMMUNICATION DE COMMENTAIRES SUR LA STRATÉGIE DE NÉGOCIATION DE TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Ce document a été préparé avec l'aide des employés de BMO Nesbitt Burns Inc., de BMO Capital Markets Limited ou de BMO Capital Markets Corp. (collectivement, « BMO MC ») qui participent à la mise en oeuvre de la stratégie de négociation de titres adossés à des créances hypothécaires. Par conséquent, il doit être considéré comme étant une sollicitation d'activités de négociation de titres adossés à des créances hypothécaires en général, et non étant un rapport de recherche qui présente les points de vue de chercheurs-analystes neutres.

Nonobstant ce qui précède, le présent document ne doit pas être considéré comme étant une offre ou la sollicitation d'une offre relativement à la vente, l'achat ou la souscription d'un produit ou service précis (y compris, sans s'y limiter, les marchandises, titres ou autres instruments financiers).

Nous ne sollicitons aucune mesure précise associée au présent document. Il sert uniquement aux fins de renseignements généraux pour nos clients. Il ne constitue pas une recommandation ou une suggestion selon laquelle une stratégie ou un placement mentionnés aux présentes pourraient vous convenir. Il ne tient pas compte des objectifs de placement, de la situation financière ou des besoins précis des clients individuels.

Aucun énoncé du présent document ne constitue un conseil financier, juridique, comptable ou fiscal, une opinion selon laquelle une stratégie ou un placement sont adaptés ou appropriés à votre situation particulière, ou encore un avis ou une recommandation à votre intention. BMO MC ne donne aucun conseil sur la pertinence ou l'opportunité de négocier des contrats sur marchandise, y compris les contrats à terme et les options sur marchandises, ou sur toute autre activité qui ferait en sorte que BMO MC ou une de ses sociétés affiliées seraient considérés comme étant un conseiller en opérations sur marchandises en vertu de la U.S. Commodity Exchange Act. BMO MC ne s'engage pas à agir à titre de conseiller en matière de swaps pour vous ou dans votre meilleur intérêt et, dans la mesure du possible, vous vous ferez uniquement aux conseils de votre représentant indépendant qualifié pour prendre des décisions de couverture ou de négociation. Le présent document ne peut pas remplacer l'exercice d'un jugement indépendant. Tout client à qui ce document a été remis doit mener sa propre analyse des questions qui y sont abordées, en collaboration avec son représentant indépendant qualifié, s'il y a lieu. Toute mention de questions fiscales figurant dans le présent document i) ne doit pas être utilisée ou invoquée en vue d'éviter des pénalités fiscales et n'est pas fournie à cette fin; ii) peut avoir été rédigée relativement « à la promotion ou à la commercialisation » de la transaction ou de la question qui y est décrite. En conséquence, le client à qui le présent document a été remis doit s'adresser à son propre conseiller financier, fiscal, juridique ou comptable indépendant, ou à tout autre conseiller professionnel, pour obtenir des conseils adaptés à sa situation particulière (y compris, sans toutefois s'y limiter, son représentant indépendant qualifié, s'il y a lieu).

Le présent document est confidentiel et exclusif à BMO MC et ne peut être reproduit, distribué, ni utilisé à titre de référence, en tout ou en partie, sans le consentement préalable de BMO MC. Les renseignements figurant dans le présent document ont été obtenus ou puisés de sources que BMO MC considère comme fiables; toutefois, BMO MC n'en garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité. BMO MC n'assume aucune responsabilité quant à la vérification des renseignements contenus dans le présent document, ne peut en aucun cas garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces renseignements ni n'accepte quelque responsabilité que ce soit pour toute perte découlant de l'utilisation du présent document ou du fait de s'y fier. BMO MC n'a pas l'obligation de corriger ni de mettre à jour le présent document. Le présent document ne contient pas tous les renseignements requis pour évaluer quelque transaction ou question que ce soit. BMO et/ou ses sociétés affiliées pourraient avoir accès à des renseignements qui ne figurent pas dans le présent document.

BMO MC et ses sociétés affiliées peuvent détenir des positions (longues ou courtes) et effectuer des transactions ou tenir des marchés sur les titres mentionnés dans le présent document, fournir des conseils ou des prêts aux émetteurs et aux sociétés mentionnés aux présentes ou prendre part à la souscription ou à la restructuration des obligations des émetteurs et des sociétés mentionnés aux présentes. De plus, les pupitres de négociation de BMO MC peuvent avoir agi sur la base des renseignements contenus dans ces documents.

BMO Marchés des capitaux est une appellation commerciale utilisée par BMO Groupe financier pour les services bancaires de gros de la Banque de Montréal, BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe Plc et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage auprès des clients institutionnels de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services de courtage d'agence de Clearpool Execution Services, LLC (membre la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, ainsi que pour les services de courtage auprès des clients institutionnels de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe Plc (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs.

^{MC} – « BMO (médaillon contenant le M souligné) Marchés des capitaux » est une marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

RÉSIDENTS DE L'UE ET DU ROYAUME-UNI : au Royaume-Uni, la succursale de Londres de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par la Prudential Regulation Authority et la Financial Conduct Authority (« FCA »), et BMO Capital Markets Limited est autorisée et réglementée par la FCA. Le contenu des présentes est exclusivement destiné aux clients qui répondent aux critères de classification en tant que « client professionnel » ou « contrepartie éligible », tels que définis dans la directive 2014/65/UE. Toute personne du Royaume-Uni qui désire effectuer des transactions sur un titre dont il est question dans le présent document doit s'adresser à la succursale de Londres de la Banque de Montréal ou à BMO Capital Markets Limited; toute personne de l'Union européenne qui désire effectuer des transactions sur un titre dont il est question dans le présent document doit s'adresser à BMO Capital Markets Limited.

RÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE : le présent document ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de produits financiers dans la République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan). BMO et ses sociétés affiliées ne garantissent pas que le présent document peut être légalement diffusé, ou que les titres peuvent être légalement offerts, conformément à toute exigence réglementaire en vigueur en République populaire de Chine, ou aux termes d'une dispense prévue au titre du présent document, ou n'assument pas la responsabilité de faciliter une telle distribution ou un tel placement. Ce document ne peut être ni distribué ni publié dans la République populaire de Chine, sauf dans des circonstances entraînant le respect des lois et des règlements applicables.

RÉSIDENTS DE HONG KONG : le présent document n'a été ni vérifié ni approuvé par aucun organisme de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne peut être diffusé ou distribué à Hong Kong sauf 1) s'il concerne des « produits structurés », tel qu'ils sont définis dans le document Securities and Futures Ordinance, dans la mesure où il ne constitue pas un « prospectus » ou une offre publique selon les définitions données dans le document Companies Ordinance, ou 2) s'il est destiné aux investisseurs professionnels, tels qu'ils sont définis dans le document Securities and Futures Ordinance et dans les Securities and Futures (Professional Investor) Rules en découlant. À moins que les lois sur les valeurs mobilières de Hong Kong ne le permettent et que ce ne soit pour les présenter à un investisseur professionnel, tel qu'il est défini dans le document Securities and Futures Ordinance et dans les Securities and Futures (Professional Investor) Rules, aucun résident de Hong Kong ne peut diffuser ni avoir en sa possession aux fins de diffusion dans cette région, le présent document, toute offre ou tout matériel publicitaire ou document concernant les produits.

RÉSIDENTS DE SINGAPOUR : le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès du Monetary Authority of Singapore, et il ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre de souscription ou d'achat d'actions ou de produits financiers à Singapour. Par conséquent, BMO et ses sociétés affiliées ne garantissent pas que le contenu du présent document et tout autre matériel connexe peuvent être légalement diffusés ou distribués, directement ou non, à des résidents de Singapour. Le présent document ne constitue en rien des services-conseils financiers et ne vise pas à fournir, directement ou non, de tels services à des résidents de Singapour.

RÉSIDENTS DE LA THAÏLANDE : le contenu du présent document est destiné exclusivement à l'usage des personnes qualifiées en tant qu'investisseurs institutionnels conformément à l'avis de la Securities and Exchange Commission N° GorKor. 11/2547 Re: Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services de la Securities and Exchange Commission, daté du 23 janvier 2004 (dans sa version modifiée). BMO et ses sociétés affiliées ne garantissent pas que le présent document peut être légalement diffusé, ou que les titres peuvent être légalement offerts, conformément à toute exigence réglementaire en vigueur en Thaïlande ou à toute exemption possible en vertu des lois et des règlements applicables.

RÉSIDENTS DE LA CORÉE : le présent document ne vise pas à recommander à certains résidents de la Corée de conclure un contrat visant la négociation d'instruments de placements financiers, des services-conseils en placement, des services de placement discrétionnaires ou une fiducie, ni à faire la promotion d'activités financières ou d'instruments de placements financiers auprès d'eux. Il ne doit pas non plus être considéré comme des conseils en matière de placement ou comme une recommandation d'effectuer une transaction de quelque nature que ce soit. Sa communication n'équivaut pas à des activités de change ou de courtage de change régies en vertu de la loi sur les transactions en devises de la Corée.

En Asie, la Banque de Montréal est autorisée à offrir des services bancaires et financiers à Hong Kong et à Singapour. Certains produits et services mentionnés dans le présent document s'adressent à certaines catégories d'investisseurs en particulier dans différents pays et régions. Ces produits et services ne sont offerts à ces investisseurs que dans ces pays et régions, conformément aux lois et règlements applicables. Ces renseignements ne s'adressent qu'aux personnes qui se trouvent dans des territoires où l'accès à ces renseignements et leur utilisation sont légaux.